



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/030
Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un Titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au centre routier sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5152 et en vue d'une implantation pour l'exercice de commerce et montage de pneus et accessoires de véhicules.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société EUROMASTER France dont le siège social est situé 180 avenue de l'Europe – 38330 MONTBONNOT SAINT-MARTIN, SIREN n° 392 527 404, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société EUROMASTER France ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-126 portant sur la dépendance susvisée le 23/08/2019.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain d'une superficie de 5 029 m² environ.
Durée de la Convention d'Occupation Temporaire : 5 ans environ à compter du 03/11/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **06/09/2019**